

L'ESSENTIEL DU PLAN « CITOYENS DU SPORT »



Des mesures concrètes et 6,8 M€ supplémentaires mobilisés pour répondre aux besoins des associations sportives et des publics éloignés de la pratique sportive.

Le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, présidé par le Premier ministre, a permis de rappeler que le sport est un formidable outil éducatif, de mixité sociale et porteur de valeurs de fraternité et de respect. Les événements sportifs, dont les sportifs eux-mêmes sont les ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.



Aider les clubs à se professionnaliser : **400 emplois supplémentaires d'éducatrices et d'éducateurs sportifs** dans les quartiers de la politique de la ville – une aide de 18 000 € par emploi et par an – 300 emplois dès 2015 et 2,7 M€ mobilisés.



Un plan « Citoyens du sport » dans chaque fédération – plan de développement des pratiques sur les territoires prioritaires – plan de formation pour les bénévoles (dirigeants, encadrants) et salariés aux valeurs citoyennes – 2 M€ pour les fédérations.



Former 1 500 jeunes aux métiers du sport en 3 ans – par le dispositif SESAME pour l'emploi – 300 jeunes dès 2015 et 600 000 €.



Déployer le programme « **J'apprends à nager** » en particulier dans les territoires urbains et ruraux fragiles – + 1 M€ en 2015, soit des moyens multipliés par 3.



Promouvoir l'engagement citoyen dans le sport grâce au Service Civique – **15 000 missions de Service Civique** proposées dans le sport entre 2015 et 2017.

Accompagner les associations nationales qui proposent une offre sportive dans les territoires prioritaires – 500 000 €.



Mieux lutter contre toutes les formes de discrimination dans le sport, qu'elles soient basées sur l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap – lancement d'une campagne de communication

